

**Réponses du Transporteur  
à la demande de renseignements numéro 1  
de l'Association hôtellerie Québec et  
de l'Association des restaurateurs du Québec  
(« AHQ-ARQ »)**



**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE L'AHQ-ARQ À HQT**

**ACTIVITÉS DE MARCHÉ DE GROS**

**1. Référence :** B-0005, HQT-1, document 2, page 1.

**Préambule :**

« « activités de marchés de gros » : la vente en vue de la revente ou l'achat en vue de la revente d'énergie électrique à l'exception des contrats d'approvisionnement mis en place par Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité pour satisfaire les besoins québécois ; »

**Demandes :**

L'AHQ-ARQ veut bien comprendre ce qui est inclus dans les activités de marchés de gros.

**1.1** Veuillez fournir la liste détaillée des activités qui font partie des « activités de marché de gros » selon la définition de la référence.

**Réponse :**

1 **Le Transporteur rappelle que la définition du Code de conduite du Transporteur**  
2 **(« Code de conduite ») réfère à « la vente en vue de la revente ou l'achat en vue**  
3 **de la revente d'énergie électrique [...] ».**

4 **Une telle vente ou un tel achat d'énergie électrique impliquant l'utilisation du**  
5 **réseau du Transporteur est considéré comme une activité de marchés de gros**  
6 **au sens du Code de conduite. Par exemple, le dépôt d'un programme par un**  
7 **client des services de transport point à point dans le site OASIS pour l'utilisation**  
8 **du réseau du Transporteur.**

9 **Le Transporteur n'a pas de liste détaillée des activités qui font partie des**  
10 **« activités de marché de gros » car il ne réalise pas d'activités de marchés de**  
11 **gros. Au sein d'Hydro-Québec, la direction – Parquet de transactions**  
12 **énergétiques est l'unité structurelle qui mène les activités de marchés de gros**  
13 **au sens du Code du conduite.**

14 **Voir également la réponse à la question 1.2.**

**1.2** Pour chacune des activités suivantes, veuillez indiquer s'il s'agit d'une « activité de marché de gros » selon la définition de la référence et, dans la négative, veuillez expliquer pourquoi elle n'en est pas une :

- [1] Planification de la production sur un horizon multi-annuel;
- [2] Planification de la production sur un horizon annuel;
- [3] Programmation de la production sur un horizon hebdomadaire;
- [4] Programmation de la production sur un horizon journalier et intra-journalier;
- [5] Planification des achats et des ventes sur un horizon multi-annuel;
- [6] Planification des achats et des ventes sur un horizon annuel;

- [7] Programmation des achats et des ventes sur un horizon hebdomadaire;
- [8] Programmation des achats et des ventes sur un horizon journalier et intra-journalier;
- [9] Planification des retraits des équipements de production sur un horizon multi-annuel;
- [10] Planification des retraits des équipements de production sur un horizon annuel;
- [11] Programmation des retraits des équipements de production sur un horizon hebdomadaire;
- [12] Programmation des retraits des équipements de production sur un horizon journalier ou intra-journalier;
- [13] Établissement des plans de production des centrales au fil-de-l'eau sur l'horizon hebdomadaire;
- [14] L'établissement des stratégies de production soumises au contrôleur du réseau;
- [15] La synchronisation des retraits des équipements de production et des retraits des équipements de transport;
- [16] Le développement des modèles mathématiques applicables aux activités de marché de gros;
- [17] La maintenance des modèles mathématiques applicables aux activités de marché de gros;
- [18] Le développement des systèmes informatiques applicables aux activités de marché de gros;
- [19] La maintenance des systèmes informatiques applicables aux activités de marché de gros.

**Réponse :**

- 1           **Pour les fins de cette réponse, le Transporteur a numéroté les puces dans le**  
2           **cadre de la question.**
- 3           **Les activités identifiées aux puces 5, 6, 7 et 8 sont des activités de marchés**  
4           **de gros.**
- 5           **Les activités identifiées aux puces 16, 17, 18 et 19 sont en soutien aux activités**  
6           **de marchés de gros mais ne représentent pas des activités de marchés de gros.**
- 7           **En ce qui a trait aux puces 1 à 4 et 9 à 15, la planification et la programmation**  
8           **de la production ainsi que la planification et la programmation des retraits ne**  
9           **sont pas des activités de marchés de gros mais des activités d'exploitation.**

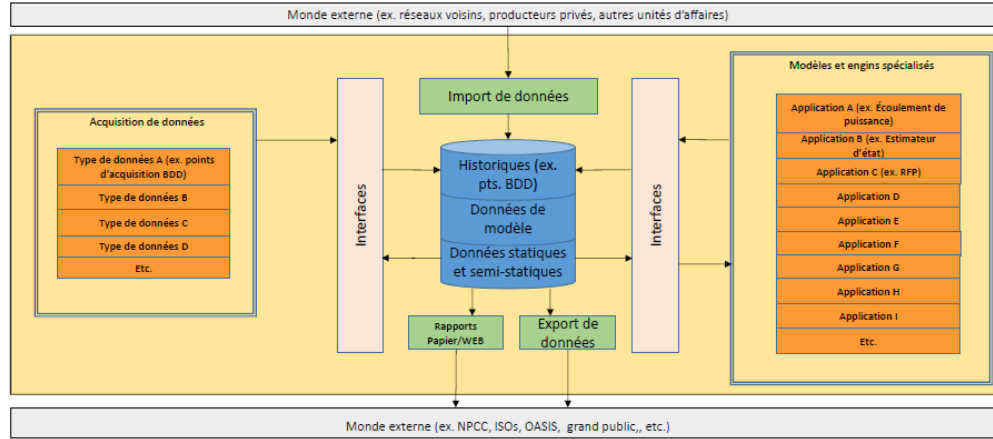
**DÉVELOPPEMENT, MAINTENANCE ET SOUTIEN DES MODÈLES MATHÉMATIQUES  
ET DES SYSTÈMES INFORMATIQUES**

2.       **Références :**       (i) R-3981-2016, phase 2, C-AHQ-ARQ-0031, diapo 13;  
                                 (ii) B-0017, HQT-3, document 1, annexes 1, 2 et 3.

**Préambule :**

(i)

**Schéma typique des applications d'un domaine d'affaires**



(ii) Organigrammes détaillés d'Hydro-Québec TransÉnergie, du groupe Direction financière et du risque, et de la division Exploitation et Hydro-Québec Production.

**Demandses :**

**2.1** En utilisant le schéma de la référence (i) comme illustration, veuillez indiquer dans quelles unités apparaissant aux organigrammes de la référence (ii) se retrouvent les ressources humaines qui participent au développement des modèles mathématiques (modèles et engins spécialisés) applicables aux activités réglementées du Transporteur. Veuillez aussi indiquer dans quel édifice se retrouvent ces ressources.

**Réponse :**

1 **De manière générale, chaque unité d'Hydro-Québec propriétaire d'une**  
 2 **application ou d'un système informatique est responsable de son**  
 3 **développement et de sa maintenance, avec la participation de la vice-présidence**  
 4 **– Technologies de l'information et des communications (« VPTIC »). Plus**  
 5 **spécifiquement, dans ce cas-ci, les ressources humaines qui développent les**  
 6 **modèles mathématiques applicables aux activités réglementées du**  
 7 **Transporteur se retrouvent dans la direction principale – Contrôle des**  
 8 **mouvements d'énergie et exploitation du réseau et la direction principale –**  
 9 **Planification, expertise et soutien opérationnel (annexe 1 de la référence ii). Ces**  
 10 **ressources sont regroupées principalement au Complexe Desjardins, mais**  
 11 **peuvent aussi se retrouver dans les bureaux régionaux de Baie-Comeau,**  
 12 **Chicoutimi, Québec, Rouyn-Noranda, Saint-Hubert, Saint-Jérôme et Trois-**  
 13 **Rivières.**

- 2.2 En utilisant le schéma de la référence (i) comme illustration, veuillez indiquer dans quelles unités apparaissant aux organigrammes de la référence (ii) se retrouvent les ressources humaines qui participent à la maintenance des modèles mathématiques (modèles et engins spécialisés) applicables aux activités réglementées du Transporteur. Veuillez aussi indiquer dans quel édifice se retrouvent ces ressources.

**Réponse :**

1 **Les ressources humaines qui maintiennent les modèles mathématiques**  
2 **applicables aux activités réglementées du Transporteur se retrouvent dans la**  
3 **direction principale – Contrôle des mouvements d’énergie et exploitation du**  
4 **réseau et la direction principale – Planification, expertise et soutien**  
5 **opérationnel (annexe 1 de la référence ii). Ces ressources sont principalement**  
6 **regroupées au Complexe Desjardins, mais peuvent aussi se retrouver dans les**  
7 **bureaux régionaux de Baie-Comeau, Chicoutimi, Québec, Rouyn-Noranda,**  
8 **Saint-Hubert, Saint-Jérôme et Trois-Rivières.**

- 2.3 En utilisant le schéma de la référence (i) comme illustration, veuillez indiquer dans quelles unités apparaissant aux organigrammes de la référence (ii) se retrouvent les ressources humaines qui participent au développement des systèmes informatiques (p. ex., acquisition de données, interfaces, interfaces personne-machine, conception et administration des bases de données, import et export d’informations) applicables aux activités réglementées du Transporteur. Veuillez aussi indiquer dans quel édifice se retrouvent ces ressources.

**Réponse :**

9 **Les ressources humaines du Transporteur qui développent les systèmes**  
10 **informatiques applicables aux activités réglementées du Transporteur se**  
11 **retrouvent dans la direction principale – Contrôle des mouvements d’énergie et**  
12 **exploitation du réseau et la direction principale – Planification, expertise et**  
13 **soutien opérationnel (annexe 1 de la référence ii). Ces ressources sont**  
14 **principalement regroupées au Complexe Desjardins, mais peuvent aussi se**  
15 **retrouver dans les bureaux régionaux de Baie-Comeau, Chicoutimi, Québec,**  
16 **Rouyn-Noranda, Saint-Hubert, Saint-Jérôme et Trois-Rivières.**

17 **Les ressources humaines de la VPTIC qui participent au développement des**  
18 **systèmes informatiques applicables aux activités réglementées du Transporteur**  
19 **se retrouvent dans la direction principale – Produits domaine électrique. Ces**  
20 **ressources humaines travaillent principalement dans les édifices suivants de**  
21 **Montréal : le siège social d’Hydro-Québec, le Complexe Desjardins, le 700 de la**  
22 **Gauchetière Ouest, le 1500 Robert-Bourassa, et le 650 de Maisonneuve Ouest.**

23 **Par ailleurs, le Transporteur précise que seule la Direction principale – Produits**  
24 **du domaine électrique est identifiée car toutes les unités de cette direction**  
25 **principale sont visées, comme indiqué dans sa lettre du 28 juin 2019.**

- 2.4 En utilisant le schéma de la référence (i) comme illustration, veuillez indiquer dans quelles unités apparaissant aux organigrammes de la référence (ii) se retrouvent les ressources humaines qui participent à la maintenance des systèmes informatiques (p. ex., acquisition de données, interfaces, interfaces personne-machine, conception et administration des bases de

données, import et export d'informations) applicables aux activités réglementées du Transporteur. Veuillez aussi indiquer dans quel édifice se retrouvent ces ressources.

**Réponse :**

1 **Les ressources humaines du Transporteur qui participent à la maintenance des**  
2 **systèmes informatiques applicables aux activités réglementées du Transporteur**  
3 **se retrouvent dans la direction principale – Contrôle des mouvements d'énergie**  
4 **et exploitation du réseau et la direction principale – Planification, expertise et**  
5 **soutien opérationnel (annexe 1 de la référence ii). Ces ressources sont**  
6 **principalement regroupées au Complexe Desjardins, mais peuvent aussi se**  
7 **retrouver dans les bureaux régionaux de Baie-Comeau, Chicoutimi, Québec,**  
8 **Rouyn-Noranda, Saint-Hubert, Saint-Jérôme et Trois-Rivières.**

9 **Les ressources humaines de la VPTIC qui participent à la maintenance des**  
10 **systèmes informatiques applicables aux activités réglementées du Transporteur**  
11 **se retrouvent dans la direction principale – Produits domaine électrique. Ces**  
12 **ressources humaines travaillent principalement dans les édifices suivants de**  
13 **Montréal : le siège social d'Hydro-Québec, le Complexe Desjardins, le 700 de la**  
14 **Gauchetière Ouest, le 1500 Robert-Bourassa, et le 650 de Maisonneuve Ouest.**

15 **Par ailleurs, le Transporteur précise que seule la Direction principale – Produits**  
16 **du domaine électrique est identifiée car toutes les unités de cette direction**  
17 **principale sont visées, comme indiqué dans sa lettre du 28 juin 2019.**

**2.5** En utilisant le schéma de la référence (i) comme illustration, veuillez indiquer dans quelles unités apparaissant aux organigrammes de la référence (ii) se retrouvent les ressources humaines qui participent au développement des modèles mathématiques (modèles et engins spécialisés) applicables aux activités de marchés de gros.

**Réponse :**

18 **Les ressources humaines qui développent les modèles mathématiques**  
19 **applicables aux activités de marchés de gros se retrouvent à la direction –**  
20 **Parquet de transactions énergétiques ainsi qu'à l'unité – Analyse quantitative et**  
21 **stratégies de la direction principale – Finance stratégique et risques du GDFR.**  
22 **Ces ressources sont regroupées au siège social d'Hydro-Québec.**

**2.6** En utilisant le schéma de la référence (i) comme illustration, veuillez indiquer dans quelles unités apparaissant aux organigrammes de la référence (ii) se retrouvent les ressources humaines qui participent à la maintenance des modèles mathématiques (modèles et engins spécialisés) applicables aux activités de marchés de gros.

**Réponse :**

1 **Les ressources humaines qui maintiennent les modèles mathématiques**  
2 **applicables aux activités de marchés de gros se retrouvent à la direction –**  
3 **Parquet de transactions énergétiques ainsi qu’à l’unité – Analyse quantitative et**  
4 **stratégies de la direction principale – Finance stratégique et risques du GDFR.**  
5 **Ces ressources sont regroupées au siège social d’Hydro-Québec.**

2.7 En utilisant le schéma de la référence (i) comme illustration, veuillez indiquer dans quelles unités apparaissant aux organigrammes de la référence (ii) se retrouvent les ressources humaines qui participent au développement des systèmes informatiques (p. ex., acquisition de données, interfaces, interfaces personne-machine, conception et administration des bases de données, import et export d’informations) applicables aux activités de marchés de gros.

**Réponse :**

6 **Les ressources humaines qui participent au développement des systèmes**  
7 **informatiques applicables aux activités de marché de gros se retrouvent à la**  
8 **direction – Parquet de transactions énergétiques, à l’unité – Analyse quantitative**  
9 **et stratégies de la direction principale – Finance stratégique et risques du GDFR**  
10 **ainsi qu’à l’unité – Produits-HQP de la direction principale – Produits**  
11 **d’entreprise de la VPTIC. Ces ressources sont regroupées au siège social**  
12 **d’Hydro-Québec.**

2.8 En utilisant le schéma de la référence (i) comme illustration, veuillez indiquer dans quelles unités apparaissant aux organigrammes de la référence (ii) se retrouvent les ressources humaines qui participent à la maintenance des systèmes informatiques (p. ex., acquisition de données, interfaces, interfaces personne-machine, conception et administration des bases de données, import et export d’informations) applicables aux activités de marchés de gros.

**Réponse :**

13 **Les ressources humaines qui participent à la maintenance des systèmes**  
14 **informatiques applicables aux activités de marché de gros se retrouvent à la**  
15 **direction – Parquet de transactions énergétiques, à l’unité – Analyse quantitative**  
16 **et stratégies de la direction principale – Finance stratégique et risques du GDFR**  
17 **ainsi qu’à l’unité – Produits-HQP de la direction principale – Produits**  
18 **d’entreprise de la VPTIC. Ces ressources sont regroupées au siège social**  
19 **d’Hydro-Québec.**

3. **Référence :** R-3981-2016, A-0074, pages 82 et 83.

**Préambule :**

Le directeur – Relations d’affaires TIC – HQT et HQIÉSP indique que :

*« Nous, notre travail, donc, c’est, on le dit bien, là, c’est des activités informatiques en soutien. Donc, en soutien, oui, au développement des applications, parce qu’il y a des applications qui poursuivent leur développement, et aussi en support quand il arrive des enjeux sur les systèmes, donc on supporte les ordinateurs, les systèmes d’exploitation, on s’assure que tout est toujours à on, si je peux dire, et*



que l'application, elle repart. Donc, on n'est pas l'utilisateur, si je prends une analogie, on n'est pas l'utilisateur de Excel, mais on fournit l'ordinateur, on fournit Windows, on fournit le Excel, qu'on peut avoir développé, mais on ne connaît pas le chiffrier puis on ne va pas jouer dans les données de la fonction. Donc en gros, c'est le deuxième point, là, c'est la façon d'expliquer comment on fait notre travail. » (Nous soulignons)

**Demandes :**

- 3.1** Veuillez définir et donner la liste des « *activités informatiques en soutien* » dont il est question à la référence.

**Réponse :**

- 1           **Les activités informatiques en soutien aux activités du Transporteur sont**  
2           **principalement les suivantes :**
- 3           • **Gérer le parc d'équipements informatiques incluant les serveurs, postes de**  
4           **travail, imprimantes, et appareils mobiles ;**
  - 5           • **Installer et faire évoluer les éléments matériels et logiciels des équipements**  
6           **informatiques ;**
  - 7           • **Assurer l'exploitation 24/7 des centres de traitement de données sécurisés,**  
8           **incluant la surveillance des systèmes et applications critiques du**  
9           **Transporteur et la cybersécurisation des systèmes du Transporteur ;**
  - 10          • **Assurer la continuité de service du matériel et des logiciels informatiques,**  
11          **incluant les éléments de cybersécurité, pour tous les utilisateurs de postes**  
12          **de travail ;**
  - 13          • **Réaliser le dépannage lors d'incidents soulevés par les systèmes de**  
14          **surveillance ou par les utilisateurs ;**
  - 15          • **Tenir à jour l'inventaire des équipements informatiques ;**
  - 16          • **Rédiger et actualiser la documentation technique.**

- 3.2** Veuillez définir ce qu'est le « *soutien* » au « *développement des applications* » dont il est question à la référence et préciser quelle est la différence entre le soutien au développement des applications et le développement lui-même.

**Réponse :**

- 17           **Le soutien au développement des applications comprend principalement les**  
18           **mêmes activités que le soutien à l'exploitation des systèmes informatiques**  
19           **décrit en réponse à la question 3.1. En plus de ces activités, les activités de**  
20           **développement des applications requièrent que la VPTIC fournisse certains**  
21           **services de soutien additionnels associés surtout aux environnements de**  
22           **développement et de pré-production requis avant la mise en production des**  
23           **applications au Transporteur.**

3.3 Veuillez définir et donner la liste des activités de « *support* » dont il est question à la référence.

**Réponse**

1 **La liste des activités de support est la même que celle fournie en réponse à la**  
2 **question 3.1 pour les activités de soutien. Dans le cadre de cette référence, les**  
3 **deux termes ont été utilisés comme synonymes.**

3.4 Veuillez indiquer si certaines personnes de la VPTIC peuvent être appelées à un moment donné à développer des applications du Transporteur et à un autre moment donné à développer des applications du Producteur dans ses activités de marchés de gros. Le cas échéant, veuillez fournir la liste des unités structurelles où on pourrait rencontrer une telle éventualité et indiquer comment le responsable de l'application du Code de conduite s'assure que des informations confidentielles et protégées ne soient pas échangées entre les fonctions du Transporteur et celles des activités de marchés de gros.

**Réponse :**

4 **Non, les employés de la VPTIC qui développent des applications du**  
5 **Transporteur travaillent dans des unités différentes des employés de la VPTIC**  
6 **qui développent des applications de marchés de gros. Aussi, les contrôles**  
7 **d'accès aux informations respectives du Transporteur ou du Producteur**  
8 **s'exercent par l'entremise de profils individuels conférés à chaque employé et**  
9 **sous-traitant, que ces accès soient physiques (bureaux) ou cybernétiques**  
10 **(systèmes informatiques). Ce sont les gestionnaires du Transporteur ou du**  
11 **Producteur, et non les gestionnaires de la VPTIC, qui octroient les accès aux**  
12 **applications informatiques dont ils ont respectivement la responsabilité.**

4. **Références :** (i) D-2017-128, page 42, paragraphe 150;  
(ii) B-0017, HQT-3, document 1, annexe 3.

**Préambule :**

(i) « [150] *La Régie constate que plusieurs ajustements organisationnels ont été apportés depuis le début du présent dossier, notamment au niveau de la VPTIC. À cet effet, elle s'étonne de l'existence, entre les mois de juin et décembre 2016, d'une direction d'affaires mettant en relation le Transporteur et le Producteur. Elle comprend que l'ajustement de décembre 2016, par la séparation des directions d'affaires impliquant ces deux unités d'Hydro-Québec, soit la création des directions – RA TIC HQP et unités corporatives et RA TIC-HQT-HQÉISP, vient corriger cette situation.* » (Nous soulignons)

(ii) Organigramme détaillé de la division Exploitation et Hydro-Québec Production.

**Demandes :**

- 4.1** Veuillez indiquer si le responsable de l'application du Code de conduite a appliqué des mécanismes de contrôle spéciaux pour s'assurer du respect du Code de conduite lors de la situation décrite à la référence (i) entre les mois de juin et décembre 2016. Dans l'affirmative, veuillez décrire les mécanismes. Dans la négative, veuillez expliquer pourquoi ça n'a pas été fait.

**Réponse :**

- 1 **Le Transporteur rappelle que la situation décrite en préambule a déjà été traitée**  
2  **dans le dossier R-3981-2016 – Phase 2, pour lequel la Régie a rendu la décision**  
3  **D-2017-128 à la référence (i). Le Transporteur a alors souligné le caractère**  
4  **temporaire de cette structure, comme indiqué au paragraphe 97 de la décision**  
5  **précitée.**
- 6 **Le Transporteur précise que durant la période en question, le Code de conduite**  
7  **a continué de s'appliquer. Notamment, les employés des unités visées sont**  
8  **demeurés tenus de préserver la confidentialité des informations appartenant au**  
9  **Transporteur ou à ses clients comme stipulé aux articles 4.6 et 4.8 du Code**  
10  **de conduite.**
- 11 **Enfin, le Transporteur note que cette question est caduque en raison des**  
12  **ajustements organisationnels annoncés le 25 février 2019.**

- 4.2** Relativement à la référence (ii), veuillez justifier le rattachement administratif du chef – Relations d'affaires – TIC – HQP, HQIÉSP (Mario Turcotte) au directeur – Relations d'affaires – TIC – HQT et HQIÉSP (Guy Labelle).

**Réponse :**

- 13 **Le Transporteur note que cette question est rendue caduque en raison des**  
14  **ajustements organisationnels annoncés le 25 février 2019.**

**UNITÉS STRUCTURELLES DONT LE PERSONNEL EST ASSUJETTI AU CODE DE  
CONDUITE DU TRANSPORTEUR**

- 5. Référence :** B-0017, HQT-3, document 1, annexes 1, 2 et 3.

**Préambule :**

Organigrammes détaillés d'Hydro-Québec TransÉnergie, du groupe Direction financière et du risque, et de la division Exploitation et Hydro-Québec Production.

**Demandes :**

- 5.1 Relativement à l'organigramme détaillé d'Hydro-Québec TransÉnergie de la référence, veuillez expliquer pourquoi le directeur principal – Exploitation des installations est surligné alors qu'aucune unité structurelle se rapportant à celui-ci n'est surlignée.

**Réponse :**

1 **Tous les membres du Comité de gestion d'Hydro-Québec TransÉnergie sont**  
2 **assujettis au Code de conduite du Transporteur, même si leurs relevants ne le**  
3 **sont pas. Les unités de la direction principale – Exploitation des installations ne**  
4 **sont pas des unités visées pour l'application du Code de conduite.**

- 5.2 Relativement à l'organigramme détaillé d'Hydro-Québec TransÉnergie de la référence, veuillez expliquer pourquoi toutes les unités structurelles ne sont pas surlignées. Veuillez expliquer pourquoi certaines unités structurelles ne sont pas assujetties au Code de conduite alors qu'elles possèdent des informations confidentielles sur l'état du réseau de transport.

**Réponse :**

5 **Toutes les unités d'Hydro-Québec TransÉnergie ayant accès à des**  
6 **renseignements pouvant accorder un traitement préférentiel à un client en vertu**  
7 **des articles 4.6 et 4.8 du Code de conduite sont identifiées dans cet**  
8 **organigramme. Les unités qui ne sont pas surlignées n'ont pas accès à de tels**  
9 **renseignements et ne sont donc pas visées pour l'application du Code**  
10 **de conduite.**

- 5.3 Relativement à l'organigramme détaillé du groupe Direction financière et du risque de la référence, veuillez expliquer pourquoi la case du vice-président exécutif et chef de la direction financière et du risque n'est pas surlignée alors que celui-ci a des relevants dont la case est surlignée.

**Réponse :**

11 **Le vice-président exécutif et chef de la direction financière et du risque a une**  
12 **responsabilité d'officier d'Hydro-Québec qui exige une vision globale**  
13 **d'Hydro-Québec. En effet, sa fonction est transversale à l'ensemble**  
14 **d'Hydro-Québec. De plus, il est visé par le Code d'éthique et de déontologie des**  
15 **administrateurs, des dirigeants et des contrôleurs d'Hydro-Québec qui indique**  
16 **que ceux qui y sont assujettis doivent respecter plusieurs repères comme celui**  
17 **d'assurer un traitement équitable des clients.**

- 5.4 Relativement à l'organigramme détaillé du groupe Direction financière et du risque de la référence, veuillez indiquer, pour chaque unité structurelle surlignée, le nombre de personnes de l'unité structurelle qui sont assujetties au Code de conduite du Transporteur et dont le bureau se situe physiquement dans le même édifice que ceux des entités affiliées du Transporteur.

**Réponse :**

1            **Le Transporteur rappelle d'entrée de jeu que l'article 4.2 du Code de conduite**  
 2            **prévoit que « [I]es bureaux du Transporteur doivent être séparés physiquement**  
 3            **de ceux de ses entités affiliées [...] ». Ainsi, le Code de conduite n'indique pas**  
 4            **que le Transporteur doit avoir ses bureaux dans des édifices distincts de ceux**  
 5            **de ses entités affiliées. Par exemple, le Transporteur, le Distributeur et d'autres**  
 6            **unités d'Hydro-Québec louent et utilisent des bureaux distincts au Complexe**  
 7            **Desjardins. Il en va de même des unités surlignées dans l'organigramme en**  
 8            **question, qui se situent physiquement dans des édifices utilisés également par**  
 9            **des entités affiliées du Transporteur.**

10           **Le tableau suivant présente le nombre de personnes assujetties au Code de**  
 11           **conduite par unité structurelle, en date de juin 2019.**

**Tableau R5.4**  
**Groupe – Direction financière et du risque**  
**Nombre de personnes assujetties au Code de conduite par unité structurelle**

<b>Unité structurelle</b>	<b>Nombre de personnes assujetties au Code de conduite en juin 2019</b>
Direction principale – Planification financière et partenariat d'affaires	2
Direction – Plans et revues de gestion	2
Direction adjointe – Plans et revues de gestion	1
Unité Cadre financier réglementaire	7
Direction – Planification financière et partenariat d'affaires-HQT	2
Unité Planification financière et partenariat d'affaires	13
Direction adjointe – Planification financière et partenariat d'affaires-HQT	3
Unité Planification financière et partenariat d'affaires	16
<b>Total</b>	<b>46</b>

**5.5** Relativement à l'organigramme détaillé de la division Exploitation et Hydro-Québec Production de la référence, veuillez expliquer pourquoi la case du chef de l'exploitation et président d'Hydro-Québec Production n'est pas surlignée alors que celui-ci a un relevant dont la case est surlignée.

**Réponse :**

1           À titre de membre de la haute-direction de l'entreprise, le chef de l'exploitation  
2 et président d'Hydro-Québec Production a une responsabilité d'officier d'Hydro-  
3 Québec qui exige une vision globale d'Hydro-Québec. En effet, sa fonction est  
4 transversale à l'ensemble d'Hydro-Québec. De plus, il est visé par le Code  
5 d'éthique et de déontologie des administrateurs, des dirigeants et des  
6 contrôleurs d'Hydro-Québec qui indique que ceux qui y sont assujettis doivent  
7 respecter plusieurs repères tel que celui d'assurer un traitement équitable  
8 des clients.

9           Comme expliqué à la pièce révisée HQT-2, Document 3, la division Exploitation  
10 et Hydro-Québec Production a mis en place des mesures pour empêcher la  
11 transmission à la direction – Parquet de transactions énergétiques de  
12 renseignements pouvant lui accorder un traitement préférentiel au sens des  
13 articles 4.6 et 4.8 du Code de conduite.

5.6       Relativement à l'organigramme détaillé de la division Exploitation et Hydro-Québec  
Production de la référence, veuillez indiquer, pour chaque unité structurée surlignée, le  
nombre de personnes de l'unité structurée qui sont assujetties au Code de conduite du  
Transporteur et dont le bureau se situe physiquement dans le même édifice que ceux des entités  
affiliées du Transporteur.

**Réponse :**

14           Le Transporteur rappelle d'entrée de jeu que l'article 4.2 du Code de conduite  
15 prévoit que « *[l]es bureaux du Transporteur doivent être séparés physiquement*  
16 *de ceux de ses entités affiliées [...]* ». Ainsi, le Code de conduite n'indique pas  
17 que le Transporteur doit avoir ses bureaux dans des édifices distincts de ceux  
18 de ses entités affiliées. Par exemple, le Transporteur, le Distributeur et d'autres  
19 unités d'Hydro-Québec louent et utilisent des bureaux distincts au Complexe  
20 Desjardins. Il en va de même des unités surlignées dans l'organigramme en  
21 question.

22           Au-delà des lieux et des bureaux de travail, il importe de noter que dans les  
23 dernières années, les mécanismes de protection des renseignements  
24 confidentiels de l'entreprise ont grandement évolué. Que ce soit au niveau de la  
25 sécurité physique (accès aux bureaux) ou de la sécurité cybernétique (accès  
26 aux applications), le contrôle des accès se réalise par l'entremise de profils  
27 individuels assignés à chaque employé et sous-traitant de l'entreprise. Ces  
28 profils sont mis à jour quotidiennement. Ainsi, un déménagement de bureau  
29 implique une modification au profil d'accès physique de la ressource, et un  
30 changement de poste implique une modification au profil d'accès cybernétique  
31 de la personne concernée.

32           Cette gestion des accès via les profils individuels est maintenant possible par  
33 l'utilisation des nouveaux systèmes automatisés de gestion des accès qui sont  
34 sous la gouverne de la direction principale – Sécurité corporative (physique et  
35 cybernétique).

1 À titre d'exemple, l'accès physique à chacun des étages du Complexe  
2 Desjardins est contrôlé par des lecteurs de cartes reliés au système de contrôle  
3 des accès de la Sécurité corporative. Chaque employé désirant accéder à un  
4 étage doit présenter sa carte qui contient son profil individuel, et tous les accès  
5 sont octroyés, selon le rôle de chaque employé, par un gestionnaire désigné  
6 pour chaque étage. Tous les accès sont également vérifiables dans un registre  
7 des accès mis à jour automatiquement par ce même système de contrôle  
8 des accès.

9 Considérant l'évolution rapide des technologies, il est plus efficace d'assurer la  
10 séparation fonctionnelle dans l'entreprise par ces mécanismes de contrôles  
11 d'accès par profils plutôt que par une gestion du lieu de travail des ressources.  
12 Comme l'accès aux informations sensibles peut maintenant se faire à distance,  
13 le lieu physique de travail revêt moins d'importance. Il devient tout aussi  
14 important de contrôler les accès cybernétiques aux informations sensibles, que  
15 les accès physiques.

16 Le tableau R5.6A présente les effectifs assujettis au Code de conduite du groupe  
17 Exploitation et Hydro-Québec production

**Tableau R5.6A**  
**Exploitation et Hydro-Québec Production**  
**Nombre de personnes assujetties au Code de conduite par unité structurelle**

<b>Unité structurelle</b>	<b>Nombre de personnes assujetties au Code de conduite en janvier 2019</b>
Direction principale – Produits du domaine électrique	1
• Unité Produits, planification analytique et simulation	2
• Unité produits Modernisation du système conduite du réseau	2
• Unité Produits Adaptation du système de conduite du réseau et conformité	1
• Unité Produits systèmes opérationnels - HQT	2
• Unité Relations d'affaires - Produits électriques	2
Unité Projets, architecture et solutions applicatives (Centres de compétence)	203
Unité Produits - Exploitation des TI	1
<b>Total</b>	<b>222</b>

18 Le décompte de personnes assujetties au Code de conduite, selon les  
19 principaux lieux de travail, en date de juillet 2019 est présenté dans le tableau  
20 suivant :

**Tableau R5.6B**  
**Exploitation et Hydro-Québec Production**  
**Nombre de personnes assujetties au Code de conduite par lieu de travail**

Lieux de travail	Nombre de personnes assujetties au Code de conduite en juillet 2019
Montréal (6 lieux)	204
Trois-Rivières (2 lieux)	3
Autres lieux	10
<b>TOTAL</b>	<b>222</b>

1 **Voir par ailleurs la réponse à la question 6.1.1. de la pièce HQT-3, Document 1.1.**

5.7 Veuillez confirmer (ou infirmer avec explications) la compréhension de l'AHQ-ARQ selon laquelle la rémunération de tous les cadres des unités structurelles surlignées dans l'organigramme détaillé d'Hydro-Québec TransÉnergie de la référence qui sont assujettis au régime de rémunération incitative selon la performance est basée sur les objectifs corporatifs de la division TransÉnergie.

**Réponse :**

2 **Les objectifs corporatifs rémunérables des cadres d'Hydro-Québec**  
3 **TransÉnergie sont en effet établis sur la base des objectifs rémunérables du**  
4 **comité de gestion de la division Hydro-Québec TransÉnergie.**

5.8 Veuillez fournir la liste des unités structurelles surlignées de l'organigramme détaillé du groupe Direction financière et du risque de la référence dont la rémunération incitative selon la performance d'un ou de plusieurs cadres n'est pas basée entièrement sur les objectifs corporatifs de la division TransÉnergie.

**Réponse :**

5 **Aucune des unités structurelles surlignées de l'organigramme du groupe –**  
6 **Direction financière et du risque n'a une rémunération incitative selon la**  
7 **performance qui est basée entièrement sur les objectifs corporatifs de la**  
8 **division Hydro-Québec TransÉnergie.**



**5.9** Veuillez fournir la liste des unités structurelles surlignées de l'organigramme détaillé de la division Exploitation et Hydro-Québec Production de la référence dont la rémunération incitative selon la performance d'un ou de plusieurs cadres n'est pas basée entièrement sur les objectifs corporatifs de la division TransÉnergie.

**Réponse :**

1            **Aucune des unités structurelles surlignées de l'organigramme de la division**  
2            **Exploitation et Hydro-Québec Production n'a une rémunération incitative selon**  
3            **la performance qui est basée entièrement sur les objectifs corporatifs de la**  
4            **division Hydro-Québec TransÉnergie.**